



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Montant minimum d'IFSE des corps de la DASCO :

### Vérifiez vos fiches de paies...et contactez-nous en cas d'erreur !

La totalité des corps de métiers de la **DASCO**, bénéficient à ce jour du **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), à l'exception des **PVP**.

Le RIFSEEP est composé de deux indemnités :

L'**IFSE** (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) versée mensuellement.

Le **CIA** (complément indemnitaire annuel), prime au mérite...ou « à la tête du client », versé en une seule fois sur la paie de décembre.

**Concernant l'IFSE, des « montants d'entrée de corps » ont été établis par la Ville de Paris. C'est le montant minimum qu'un.e agent.e à temps complet du corps concerné doit percevoir.**

Nous avons constaté pour un collègue CAPSA que ce montant n'était pas respecté (cela s'était déjà produit en 2019 pour de nombreux AAP). Après vérification auprès de la DRH par la DASCO, **7 collègues étaient concernés et obtiendront conformément à la demande de notre syndicat un rattrapage rétroactif depuis la date de leur nomination dans le corps en novembre 2021, voir [ICI](#).**

**Nous vous conseillons donc de vérifier que vous bénéficiez au moins du montant minimum d'IFSE (code IFM sur votre fiche de paie) prévu pour votre corps de métier...et de nous contacter si ce n'est pas le cas : [06 46 36 93 97](tel:0646369397) ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com). Nous ferons le nécessaire.**

Petit récapitulatif :

Corps de catégorie C	Montant annuel d'entrée de corps	IFSE mensuelle minimum
Adjoint administratif	2 780 €	<b>231,67 €</b>
Adjoint d'animation et d'action sportive	2 780 €	<b>231,67 €</b>
Agent spécialisé des écoles maternelles	2 425 €	<b>202,08 €</b>
Agent technique des écoles	2 690 €	<b>224,17 €</b>
Adjoint technique	2 410 €	<b>200,83 €</b>
Adjoint technique des établissements d'enseignement	2 410 €	<b>200,83 €</b>

Corps de catégorie B	Montant annuel d'entrée de corps	IFSE mensuelle minimum
Secrétaire administratif	5 800 €	<b>483,33 €</b>
Animateur d'administrations parisiennes	5 400 €	<b>450 €</b>
Technicien supérieur	6 400 €	<b>533,33 €</b>
Technicien des Services Opérationnels	5 360 €	<b>446,67 €</b>

<b>Corps de catégorie A</b>	<b>Montant annuel d'entrée de corps</b>	<b>IFSE mensuelle minimum</b>
Administrateur	27 500 €	<b>2 291,67 €</b>
Attaché d'administrations parisiennes	11 300 €	<b>941,67 €</b>
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation	9 000 €	<b>750 €</b>
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	13 600 €	<b>1 133,33 €</b>

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

*Paris, le 29 juillet 2022*

**SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**